



DANS CE NUMÉRO :

Une salle pour tous	2
Un espace détente pour toutes les générations	4
Portrait de nos JSP	6
Vie associative et manifestations	8
La page des pêcheurs	9
De Mobi'Ried à ELSA	10
Etat civil	12

Décès de l'ancien maire, Didier Mesny.

C'est le 9 janvier qu'est décédé Monsieur Didier Mesny qui fut maire de Mackenheim de 1983 à 1989. Durant son mandat, d'importants changements ont durablement marqué l'image du village. Homme d'engagement, de conviction et de culture, il portait une action toute particulière à la jeunesse, aux associations et à l'éducation. C'est sous son mandat que fut créée une des premières bibliothèques du Ried et l'information introduite à l'école. Mais Didier Mesny avait aussi le souci de mettre en valeur et de moderniser le patrimoine et le cadre bâti du village à l'instar de l'aménagement de la cour d'école, de la reconstruction, après le sinistre de 1987, du club-house de l'association sportive, de la rénovation intérieure de l'école élémentaire et de la mairie. Monsieur Didier Mesny est décédé à l'âge de 77 ans.



Bulletin d'information communale

Janvier
2025

MACKENHEIM

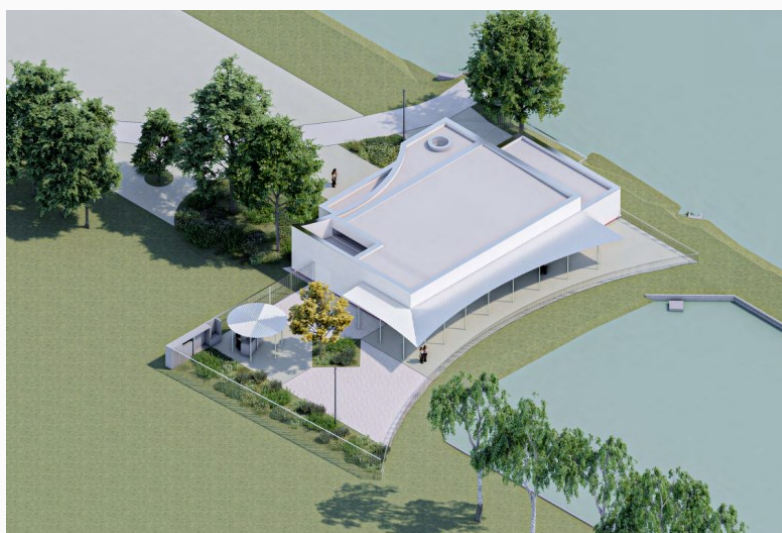
Un nouvel espace d'animation, d'initiatives et de convivialité : un projet qui prend forme.

C'est le 19 décembre dernier que le Conseil municipal a validé l'avant-projet défini (APD) de la réhabilitation du club-house des pêcheurs. Sur la base d'une pré-étude confiée en 2023 à l'ADAUHRADT Alsace, le groupement d'architectes 2G2A, Mercure et Setui a conçu un programme répondant aux attentes tant de la commune que des pêcheurs.

Fruit d'une large concertation menée tout au long de l'année 2024, le projet arrêté permettra de doter notre village d'un nouvel équipement qui pourra s'adapter à différents usages, ceux liés à la pêche mais aussi ceux liés à l'animation festive et culturelle.

Le parti architectural s'inscrit résolument dans la vision contemporaine d'un bâtiment qui doit être perçu comme une nouvelle identité donnée au village. Par sa position en entrée d'agglomération, cette nouvelle structure exprimera à la fois la modernité mais aussi l'attachement de la commune à la préservation de ses espaces naturels par son intégration harmonieuse dans le paysage environnant.

Le nouveau bâtiment demeurera dans l'esprit de ses fondateurs, à savoir un espace de convivialité et d'initiales comme le fut celui construit il y a 50 ans par la petite dizaine de pêcheurs, tous volontaires pour donner à leur passion un nouvel essor.



Démarrage des travaux : juin 2025 / Mise en service : juillet 2026

Le projet de la nouvelle structure en images et en chiffres...

Terrasse couverte d'une
superficie de 156 m²

Vue depuis l'Ischert :
Espace cuisine de 50 m²
avec chambre froide



Coût prévisionnel des travaux
au stade APD
1 324 994 € HT
Coût prévisionnel de la maîtrise
d'œuvre
163 556 € HT

Coût global
1 488 550 € HT

Financement :

Aides sollicitées :	522 284 €
Autofinancement :	466 268 €
Emprunt :	500 000 €



Vue depuis la RD :
Espaceservant de 50 m² (sanitaires, rangement,
garage)



Pôle accueil
avec bar et vesΘaire



Façade Sud du bâΘment



Grande salle
Avec vue sur l'étang



Façade Nord du bâΘment
Pôle accueil



Grande salle d'une surface de 152 m²

En 2026, la MJC/Bibliothèque ne sera plus une passoire thermique

Depuis plus de deux ans, la commune cherche à concrétiser le projet de rénovation thermique de ce bâtiment. Un premier chiffrage établi en 2022 s'est avéré irréaliste et a nécessité un réexamen du programme.

Aujourd'hui, ce projet est en phase d'instruction auprès du bureau d'ingénierie Setui sur la base d'un coût global de 349 136 € HT. Pour pouvoir bénéficier des aides de la DRAC, la commune a dû intégrer dans son programme, l'installation d'une plateforme élévatrice permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'espace bibliothèque situé à l'étage.

Rappelons que ces travaux concernent l'isolation intérieure des murs, l'isolation des combles, le remplacement des portes et des fenêtres, l'installation d'un nouveau système de chauffage et de ventilation.

Aides obtenues :

CeA (Communauté européenne d'Alsace) :	66 000 €
Fonds verts (Ministère de la Transition écologique) :	63 000 €
Climaxion (ADEME et région Grand Est) :	22 945 €
Aides CEE (certificats d'économie d'énergie) :	5 000 €
CCRM (fonds de concours de la communauté de communes) :	45 000 €
Etat (part bibliothèque) :	49 754 €
Le reste à charge pour la commune s'élève à	97 437 €, soit 28 %

Durant les travaux qui devraient s'engager courant du mois de juin 2025 pour une durée de 6 à 7 mois, la Bibliothèque sera transférée à l'étage de l'école maternelle dans une salle actuellement inoccupée.

Deux projets dans l'impasse...

q Il s'agit en premier lieu de la sécurisation, au regard du trafic cycliste, du tronçon de la départementale 468, de l'entrée Sud à la sortie Nord du village. En 2023, la commune avait déposé un premier dossier d'aide auprès du ministère de la transition écologique et des transports au titre du volet 6 « Fonds mobilités actives ». Une aide à hauteur de 150 000 € était alors attendue. Du fait que ce dossier n'a pas eu de suite favorable, la commune a redéposé en février 2024 une nouvelle demande au titre du volet 7. Ce nouveau dossier élaboré en étroite concertation avec les services de transport et de mobilités de la CeA a été pris en compte par les services de l'Etat mais en raison du blocage des enveloppes budgétaires au niveau des ministères, nous restons dans l'incertitude quant à sa validation.

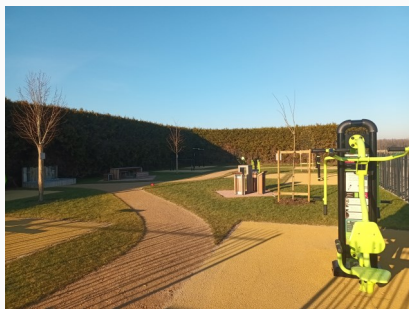
Il est fort regrettable de devoir renoncer à cet aménagement d'autant plus que son financement, avec la participation de la CeA, était assuré à 80 %.

q En second lieu, il s'agit du projet visant à réaménager le sentier de découverte au départ de la maison forestière en sentier accessible aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Bien que pris en considération par les services de la CeA au titre des « Investissements dédiés au tourisme de proximité », ce projet ne progresse pas, et ne bénéficie pas d'autres concours.

Au-delà de la pré-étude réalisée par les services de l'ATIP, il nous faudrait aujourd'hui mandater un bureau d'étude pour établir les principes directeurs et opérationnels de cet aménagement, à savoir une étude de faisabilité du projet, l'établissement des plans des ouvrages et des équipements, l'élaboration du budget prévisionnel détaillé...

Au regard du coût estimé de cet aménagement, à savoir 500 000 €, une mission de maîtrise d'œuvre serait comprise entre 50 et 70 000 €, une dépense qui sera difficilement finançable sur fonds propres cette année.

Par ailleurs, nous avons appris par les services de la CeA que son appel à projet visant au développement du tourisme de proximité n'est plus d'actualité. Force est de constater que l'investissement et l'aide aux communes sont devenus aujourd'hui des variables d'ajustement.



C'est en mars 2024 que la commune a validé l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs intergénérationnels sur le site des anciens terrains de tennis devenus obsolètes.

Il s'agissait de proposer aux habitants des activités accessibles à tous pouvant se pratiquer seul ou à plusieurs et à tout âge. Outre pour lutter contre la sédentarité, mais aussi une invitation à prendre soin de soi, les 8 structures ont été choisies pour répondre à tous les besoins physiques des usagers.

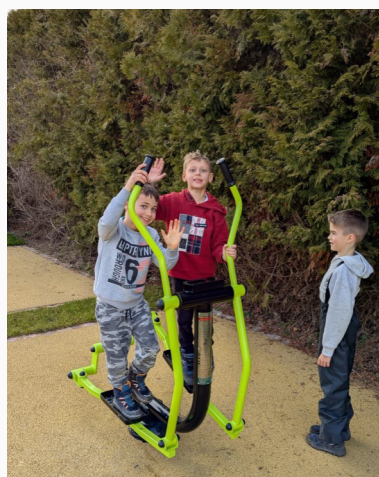
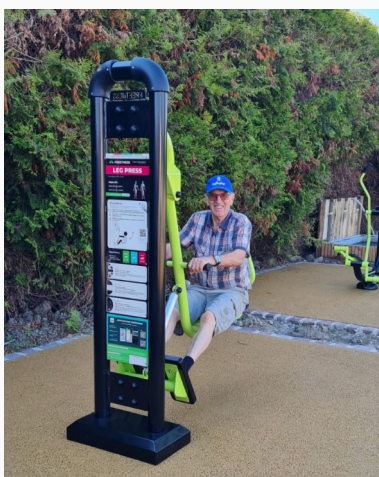
Un soin particulier a été apporté au cadre paysager par la plantation d'arbres et la pose d'un gazon de placage qui requiert moins d'entretien qu'un gazon semé. Lorsque les arbres et les haies arbustives auront bien grandi, ils contribueront à créer des îlots de fraîcheur. Un mobilier de confort et de détente ainsi qu'une fontaine complètent l'aménagement.

Cet espace est le vôtre ; il vous est demandé de le respecter pour la sécurité et le plaisir de tous.

L'investissement représente une somme totale de 92 000 € HT.

Ce projet a été financé à hauteur de 70 % grâce aux subventions des partenaires suivants :

· l'ETAT au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour	34.233 €
· La région Grand Est pour	8.198 €
· La Collectivité Européenne d'Alsace pour	16.814 €
· La Mutualité Sociale Agricole pour	5.000 €



Des arbres de naissance pour végétaliser le site

C'est en 2020 que le Conseil municipal a décidé que pour chaque nouveau-né, un arbre sera planté dans la commune. Un engagement tenu le samedi 21 décembre où 6 enfants nés en 2024 sont devenus les marraines et les parrains d'arbres d'ornement placés sur le site des nouvelles installations de loisirs, rue du Moulin.

Rendez-vous a été donné aux parents pour qu'ils participent à la plantation d'un arbre au prénom de leur enfant. Et ils furent nombreux à braver un temps plutôt frisquet pour accomplir ce geste qui marque la volonté de la commune d'œuvrer en faveur de la biodiversité. Ainsi Emil, Marie, Ela, Louise, Théo et Lyra sont devenus les parrains et marraines d'un Pommier, d'un Lilas des Indes, d'un Mûrier platane, d'un arbre de Judée, d'un Tilleul et d'un Albizia (arbre de soie).

En verdissant ainsi le site, la commune a voulu y créer des parcours de fraîcheur et donner à l'ensemble un cadre de vie accueillant pour petits et grands.



La page de l'école

q Retour sur la classedécouverte de la préhistoire en Dordogne

Le dimanche 16 juin dernier les enfants de l'école ont pris le train en direcΘon de la Dordogne pour une semaine d'immersion dans le monde de la préhistoire.

Accueillis dans le centre PEPde Montrem, à 15 km de Périgueux, les 66 élèves ont tour à tour été peintres avec la créaΘond'une fresque dans l'esprit de l'art pariétal, archéologues en reproduisant les gestes et les techniques de fouilles mais aussicouturiers à travers la réalisaΘond'une bourse en cuir, cuisiniers ou encore tailleurs de silex.

La journée du 18 juin a été l'occasion de visiter le centre internaΘonal de l'art pariétal LascauxIV où les éco-liers de Mackenheim ont retrouvé leurs correspondants de Saint-Cyprien, commune du Périgord Noir jumelée avec Mackenheim.

Dans l'après-midi, le maire de Saint-Cyprien, ChrisΘanSix, a accueilli les enfants de Mackenheim dans sa ville où un chêne a été planté en signe de l'amiΘé Øsséedepuis 1989 entre les deux cités.

Une expérience inoubliable pour nos jeunes, une belle aventure rendue possible grâce au souΘen des parents, de l'associaΘonde parents d'élèves « Mackena Schtoups », de la commune et du comité de jumelage.



Lesécoliers de Mackenheim et de St-Cyprienréunis autour du chêne de l'amiΘé



Nos enfants à LascauxIV



q Retour sur le concert de Noël à Marckolsheim



C'est le dimanche 22 décembre que les enfants de l'école ont parΘicipéau concert de Noël en l'église de Marckolsheim en assurant la première par-Θe avec des chants appris avec les enseignantes et l'intervenante musicale Claire Reydel. Organisé par la Musique Municipale de Marckolsheim dont la directrice de l'école, Sandrine Jehl, est la présidente, ce concert a donné lieu à la remise du plateau à l'associaΘon des parents d'élèves « Mackena Schtoups ».

q Actes de vandalisme à l'encontre de la forêt desluΘns

A deux reprises, au mois de novembre dernier et à la mi-janvier de ceSe année, la forêt desluΘnsoù se rendent tous les vendredis après-midi les enfants des cycles 1 et 2 a fait l'objet de dégradations.

Rappelons ici que depuis 3 ans, ceSe « école du dehors » fait parΘe du cadre éducaΘf au même Øtre que les salles de classe. Il s'y praΘque une pédagogie acΘvequi favorise le bien-être des enfants et développe toutes les intelligences.

Presque la totalité des construcΘons et créaΘons réalisée par les enfants (cabane, observatoire, bancs, land art végétal...) a été saccagée. Plainte a été déposéeet une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

En accord avec les enseignantes et les parents d'élèves, la commune va organiser au printemps une journée citoyenne pour reconstruire ce qui a été dégradé pour que les enfants puissent à nouveau s'épanouir dans cet espace de curiosité scienΘifiqueet sensoriel.



On en parle depuis un certain temps, et sans faire de mauvais jeu de mot, c'est dans le tuyau depuis 2024 ; il s'agit du regroupement de la section des sapeurs pompiers de Mackenheim avec celle de Bootzheim qui est aujourd'hui acté par le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Officiellement, cette décision n'a été communiquée à la commune que ce mercredi 22 janvier mais dans les faits, depuis le 1^{er} janvier 2025, les deux sections sont sous un commandement unique assuré par l'actuel chef de corps de Bootzheim ce qui a pour conséquence le désarmement de la caserne de Mackenheim. De fait, ce bâtiment sera désaffecté et redeviendra un bien communal.

Au regard des effets de notre section forte seulement de 4 pompiers volontaires, il est raisonnable de penser qu'une réorganisation de la protection des biens et des personnes sur notre territoire est indispensable pour assurer à la population une réponse opérationnelle pérenne et de qualité. Mais il est à regretter qu'il n'y ait pas eu de phase préparatoire à cette réorganisation entre les services du SIS67, les maires des deux villages et les pompiers pour établir ensemble les modalités pratiques de ce regroupement, notamment au regard des équipements en place dans les deux centres et du devenir des biens immobiliers.

Dorénavant, ce nouveau cadre opérationnel qui devrait gagner en efficacité et en performance se composera de 17 sapeurs pompiers (4 de Mackenheim et 13 de Bootzheim) ; il sera sous l'autorité du sergent-chef Samuel Douche.

À Julien Flaitz qui fut notre chef de corps depuis 2016, à Stockbauer Frédéric, Bryan Gutmann et Turmeau Bernard, nous exprimons toute notre considération, et leur souhaitons que cette nouvelle page de leur vie de pompier volontaire conforte la passion de leur engagement.

q Lisa et Nicolas: la relève



Tous les deux ont intégré, il y a 4 ans, la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) à l'unité de Marckolsheim. Dès 13 ans, Lisa et Nicolas ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps libre à cette expérience riche et unique qui est celle d'un engagement au service des autres, celle d'un partage des valeurs de solidarité et de civisme.

Lisa Gazoni, 16 ans, est en filière générale au lycée Koeberlé de Sélestat. Nicolas Azoumani, 16 ans, est scolarisé à Pulversheim au lycée des métiers Charles de Gaulle où il prépare un bac pro « métiers de la sécurité », une formation exigeante sur 3 années durant lesquelles il se prépare à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Leur cursus de jeune sapeur-pompier est organisé sous l'égide de l'association départementale des JSP (ADJSP 67) et se déroule au centre de secours de Marckolsheim les samedis matin, hors périodes de vacances. Cette initiation au métier de sapeur-pompier porte sur :

- le secours et soins d'urgence aux personnes, la lutte contre les incendies, la protection des animaux, des biens et de l'environnement, le cadre administratif et juridique dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers
- la découverte du matériel d'incendie et de secours
- la participation à des manœuvres, à des rassemblements, à des cérémonies...
- la pratique de diverses activités physiques et sportives.

L'aboutissement de leur formation consiste à passer le brevet national de jeune sapeur-pompier. Pour Lisa et Nicolas, cette épreuve se déroulera le 29 mars pour l'épreuve sportive et le 26 avril pour les épreuves pratiques et écrites. Après l'obtention de ce brevet, et pour être opérationnels dans une section, ils devront suivre la formation initiale de sapeur-pompier. Celle-ci pourra se faire de manière accélérée au mois de juillet prochain. Aussi, à compter du mois de septembre, Lisa et Nicolas pourront rejoindre la section Mackenheim/Bootzheim et participer aux interventions.

q Lucas Leiby en disponibilité opérationnelle pendant son temps de travail.

Elles ne sont pas nombreuses les communes du Bas-Rhin à avoir passé une convention avec le SIS67 permettant la mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire, membre de la fonction publique, capable d'intervenir sur des missions opérationnelles sur son temps de travail. A Mackenheim, Lucas Leiby, un de nos agents communaux, bénéficie de cette disposition avec maintien de son traitement. Preuve s'il en est de l'engagement de la commune à participer pleinement à tout ce qui doit contribuer à la meilleure protection de la population.

C'est lors du Conseil municipal du 3 juin dernier que la commune a adhéré au dispositif « Maison alsacienne du 21^{ème} siècle » proposé par la Communauté européenne d'Alsace visant à la préservation de la maison alsacienne et son adaptation aux nouveaux modes d'habiter.

Les Départements alsaciens ont mis en place des politiques de soutien à la préservation de l'immobilier traditionnel en soutenant 300 projets sur la période 2021-2022 pour un montant total de subvention de 2,2 millions d'€.

Depuis janvier 2024, « le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâtiment Traditionnel » permet un soutien plus fort, accompagné en cela par la participation des communes adhérentes au dispositif. Dans les faits, cela conduit la commune à un cofinancement des projets locaux basés sur un pourcentage en fonction du taux modulé. Le taux modulé de la commune de Mackenheim étant de 20%, la participation sera à minima de 12% de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace. À titre d'exemple, si la Commune attribue une subvention de 12 000 € (subvention moyenne actuellement), la commune s'engage à cofinancer le même projet avec une subvention de 12% des 12 000 €, soit un montant de 1 440 €. Le porteur de projet reçoit donc une subvention totale de 12 000 € de la Commune et de 1 440 € versés par la commune.

q Une opération de réhabilitation à Mackenheim



Etat initial



En cours de restauration



Elle est entreprise par Céline et Yarik, rue de l'Île. Ils réhabilitent une maison de pêcheur du XIX^{ème} siècle en écoconstruction, avec l'aide de deux architectes engagés. Restée longtemps inhabitée, la maison était délabrée et devenue inhabitable. Elle a été démontée afin de la rehausser et de créer une nouvelle charpente tout en conservant autant d'éléments d'origine que possible. L'isolation et les finitions en terre provenant du terrain, en paille locale et en chaux se font en auto-construction accompagnée.

Des chantiers participatifs ont lieu du printemps à l'automne. Les personnes désireuses de découvrir ces techniques ou simplement de donner un coup de main sont les bienvenues. Contact : chanter.mackenheim@gmail.com, et plus d'informations sur Twisa (Réseau d'entraide pour un habitat écologique).

q Création d'une Maison de l'Habitat pour une meilleure information

Afin de rendre les informations aisément plus accessibles au public, une Maison de l'Habitat a été ouverte par la CeA à Sélestat. Ce lieu d'information accessible à tous, permettra de s'orienter face aux multiples questions que vous pouvez vous poser au sujet de la création, de l'adaptation et de la rénovation de logements.

- Quelles sont les démarches à engager pour construire ou acheter un logement ?
- Comment rénover son logement ? Avec quelles aides financières ?
- Comment alléger sa facture énergétique ?
- Comment transformer son logement en cas de perte d'autonomie ?

La Maison de l'habitat regroupe les services d'accompagnement à destination des particuliers souhaitant faire des travaux d'amélioration de leur habitat. Elle est donc le lieu privilégié pour obtenir des conseils techniques, juridiques et financiers visant à simplifier les démarches des habitants tout au long de leur projet de travaux (adaptation, rénovation énergétique, construction), remise sur le marché d'un logement vacant, éco-rénovation, obtention d'un logement social, etc...

Par ailleurs, la CCRMA attribue une aide financière pour soutenir les projets énergétiques des particuliers du territoire. Plus d'informations auprès de Marie Dupont au 07 87 01 10 02 (renov@petr-selestat.fr).



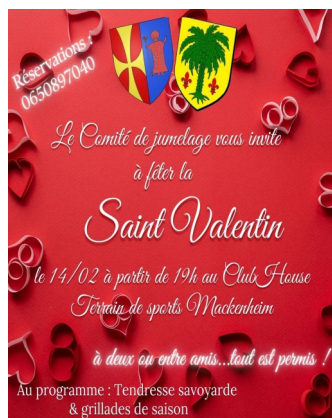
Maison de l'Habitat du Centre Alsace
3 rue Louis Lang
Sélestat
03 69 33 22 50

le 9 mars, à la MJC

14 février, la Saint-ValenØn
avec le Comité de Jumelage

le 15 mars, St Patrick
à Bootzheim

le 29 mars, à l'étang
de pêche



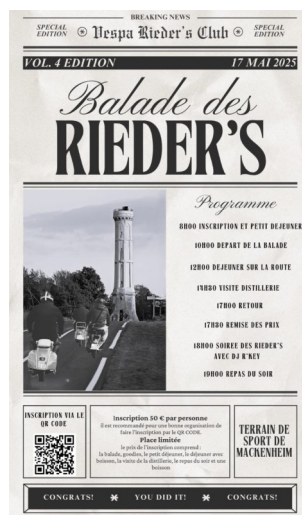
le samedi 12 avril

Mais aussi deux « AÖer Vespa »
les vendredis 1^{er} et 28 août
à parØrde 18h, place de la Mairie-École

Plus d'infos et
réservaØons au
06 01 42 22 34

Chasse aux œufs orga-
nisée par la MJC sur le
site des terrains de
sport.

le 17 mai, au stade



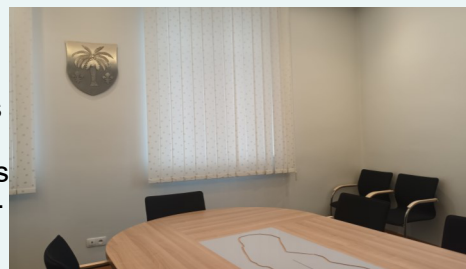
q L'alu : son matériau de prédilection



Norbert Fendrich, un habitant de Mackenheim vient d'offrir à la commune une copie du blason qu'il a réalisé en tôle d'aluminium.

Cette décoration artistique a pris place dans la salle du Conseil. Sculpteur sur métaux, Norbert Fendrich ne s'interdit pas de travailler le bois.

C'est également lui qui a créé le panneau « Noël à Mackenheim » installé au Zimmerplatz en complément des décorations de Noël.



C'est aussi le monde animal qui inspire parfois notre artiste avec des sculptures métalliques de chiens, de lions, de taureaux, de hiboux et autres oiseaux sans oublier ses machines poétiques à la manière de Tinguely. Un grand merci à lui.

q À la MJC, des cours de langues

q Dernières représentations du Théâtre alsacien

Les cours de langues sont assurés par Madame Fernandez à raison d'une heure par semaine en mairie. Ils concernent le français (tous niveaux) mais aussi l'italien. Ce sont des cours gratuits, seul l'inscription en tant que membre de la MJC est obligatoire (10 €).

Elle propose également des ateliers de danse et de théâtre pour jeunes et adultes. Récemment, un groupe d'enfants du village a animé la fête des aînés à Boesenbiesen.

Renseignements et inscriptions
au 03 88 58 26 26

« Gedachtnis Durichbruch »



Réservations aux
06 24 21 61 19
03 88 85 35 28
de 17h à 19h30
Sauf le dimanche



Dernières représentations

8 février Wyhl
15 & 16 février Friesenheim
22 & 23 février Wittisheim

q Les rendez-vous 2025 sur le site de l'étang

Vendredi 18 avril : Vente de truites et filets de truite à l'étang le maÛn, pêche au coup à parÛr de 8 h de 2 x 4 h

Mercredi 28 mai : AÛer Pêche à l'étang à parÛr de 18 h

Lundi 8 juin : Grande pêche

q Vente des cartes de pêche

En 2024 : 148 cartes (144 en 2023).

Elles peuvent être commandées depuis le site

www.cartedepêche.fr ou reÛréschez le Président Didier Flaitz, 4 rue des Vergers.

q Tarifs 2025

Carte interfédérale + de 18 ans : 112 € (permet de pêcher dans 91 départements)

Carte personne majeure : 93 € (uniquement sur les parcours de l'associaÛon)

Carte Découverte Femme : 41 €

Carte personne mineure : 28 €

Carte découverte - de 12 ans : 7 €

Carte journalière : 17 €

La pêche dans les deux gravières à l'entrée de la forêt est réservée aux Ûtulaires d'une carte délivrée par l'associaÛon locale, moyennant 10 €.

q Alevinage 2025

- .. dans les cours d'eau foresÛers :
 - 80 kg de carpes - 100 kg de gardons
 - 40 kg de tanches - 40 kg de perches
 - 1 000 gardons
- .. dans l'Ischert
 - 30 kg de truites Fario, 50 kg d' arc-en-ciel
 - 1 000 truitelles de variété Baerenbach

q Osterputz le samedi 22 mars

L'opéraÛon se déroulera en forêt, autour des gravières mais aussi au droit des passages busés du Steingriengiesen.

q L'entreÛen des cours d'eau : une priorité pour les pêcheurs

L'an passé, le 24 août, les pêcheurs et les employés communaux ont procédé à la restauraÛon de la libre circulaÛon des eaux de l'Ischert dans sa traversée du village.

L'opéraÛon menée par une dizaine de volontaires consistait à réduire la végétaÛon qui obstruait le lit. Pour ce faire, Didier Flaitz, le président de l'associaÛon de pêche, a consÛtué trois groupes, l'un qui se chargea du faucardage, un autre du chargement des herbes aidé en cela par le conseiller municipal Jérémÿ Zimmermann qui a prêté main-forte avec sa fourche à grappin et une équipe qui a procédé à la taille des arbres et arbustes présents le long de la berge. En fin de maÛnée, la rivière avait retrouvé un bel aspect paysager qui, sans nul doute, est apprécié des promeneurs qui empruntent la voie douce qui longe la rivière. Cette année au mois de février, des travaux d'entreÛen sur la berge Est du Canal du Rhône au Rhin sont programmés.

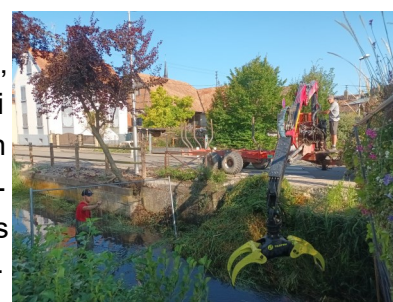


Bilan des ventes de cartes en 2024

62 cartes interfédérales
19 cartes majeur
7 découverte femme
12 mineur
14 - de 12 ans
4 hebdomadaire
30 journalière
40 gravière



La receÛe des cartes, voisine de 3 500 €, est réinvesÛe intégralement dans le repeuplement des rivières foresÛères et dans l'Ischert à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} catégorie, ceÛe année le samedi 8 mars.





Le service Transport A la Demande ELSA, dans le Ried de Marckolsheim.

Le service de Transport A la Demande ELSA fonctionne du lundi au samedi de 5h00 à 21h00. Il est effectué avec un minibus et dessert les 18 communes de la CC du Ried de Marckolsheim. Il permet de profiter de correspondances avec les lignes FLUO520 (Marckolsheim - Sélestat), FLUO530 (Sundhouse- Sélestat) toute la journée et également de se rendre à la Gare et à l'hôpital de Sélestat tôt le matin et en soirée.

Pour en profiter, il vous suffit de réserver votre trajet, soit via le site web tad.elsa-mobilites.fr ou l'application mobile TADELSA (sur l'App store et le Play store), soit par téléphone au 03 88 57 70 70.

q Réservez via le site web ou l'application mobile TADELSA

- * Créez votre compte ;
- * Réservez votre trajet 24h/24 et jusqu'à 1h30 avant votre départ ;
- * Renseignez votre itinéraire, le jour et les horaires souhaités ;
- * Recevez un e-mail ou un SMS confirmant votre réservation ;
- * Le jour J: rendez-vous à l'arrêt de bus ;
- * Présentez votre titre de transport ou achetez-le auprès du conducteur ;
- * Profitez de votre trajet.

Agence ELSA

Adresse : 7 rue du Marteau,
67600 Sélestat

Téléphone : 03 88 57 70 70
E-Mail : bonjour@elsa-mobilites.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et
13h30 – 17h30
Samedi : 9h00 – 12h00

q Plus concrètement, comment ça marche ?

Le transport à la demande version ELSA ne fonctionne pas comme fonctionnait Mobi'Ried, c'est-à-dire d'adresse à adresse mais d'arrêt de bus en arrêt de bus à l'intérieur du périmètre de la Communauté de communes.

Concrètement : vous voulez vous rendre à la poste de Marckolsheim :

- a) Vous réservez le trajet ;
- b) Vous vous rendez à l'arrêt de bus, en face de l'Eglise ;
- c) Vous effectuez le transport vers Marckolsheim à bord du minibus aux couleurs d'ELSA ;
- d) Puis retour à l'arrêt de bus de Mackenheim.

A quel tarif ? 2 x 2,50 € si règlement auprès du conducteur ;
2 x 1,50 € si les tickets sont achetés en ligne (carte de 10 voyages: 10 €).

q 2 Exceptions :

- a) Si vous êtes une personne à mobilité réduite ayant une carte avec la mention « invalide » ou une invalidité temporaire avec certificat médical, vous bénéficiez d'un transport d'adresse à adresse, c'est-à-dire de votre domicile au lieu de rendez-vous et retour domicile.
- b) Si vous allez à l'accueil de jour à l'EHPAD de Marckolsheim avec justification, vous bénéficiez du transport aller-retour à votre domicile.



OFFRE « BONJOUR & BONNE SOIRÉE »

Pour vous offrir encore plus de solutions de mobilité ; nous vous proposons le service "Bonjour & Bonne soirée" : de 5h00 à 6h00 et de 19h00 à 21h00, le TAD vous permet de vous déplacer d'arrêt à arrêt, entre toutes les communes du Ried de Marckolsheim. En plus de cela, il vous sera possible d'utiliser le TAD pour vous déplacer entre votre commune, la Gare et l'hôpital de Sélestat.

La digue des hautes eaux, le belvédère du Ried.

C'est un des rares endroits de notre secteur qui permet de surplomber la plaine du Ried et d'avoir une vue panoramique sur les montagnes vosgiennes et celles de la Forêt Noire : c'est la digue dite de Tulla du nom de l'ingénieur hydraulicien badois qui a conçu le projet de rectification du Rhin au début du 19^{ème} siècle.

À l'initiative de la Communauté de Communes, un important chantier a été entrepris entre Marckolsheim et Schoenau pour requalifier cet ouvrage en « voie verte », l'objectif étant de lui conférer la fonction de voie cyclable. Le linéaire concerné représente près de 9 km qui sont dans le prolongement du tronçon déjà aménagé entre Artzenheim et Marckolsheim. Ces travaux qui représentent un investissement de 430 000 € TTC, se décomposent en deux phases, la création d'une piste cyclable de 800 m le long RD424 pour rejoindre la digue et le reprofilage, la stabilisation et le traitement de la bande roulante en grave non traitée de la digue elle-même. Cette opération a bénéficié d'aides conséquentes accordées par la CeA, la Région Grand Est, l'Etat ainsi que de Fonds européens.

Passage de la digue à Mackenheim équipé d'un panneau d'information et d'un banc de repos



De fait, à l'issue des travaux qui se sont achevés en fin d'année dernière, ce sont près de 15 km de voies cyclables sans discontinuité qui complètent le réseau de circulation douce dans notre secteur. Si, prioritairement, cette piste a vocation à être une voie douce, elle n'exclura pas les usages agricoles sur certains tronçons où elle servait déjà de chemin d'exploitation.

Au-delà de la mise en place de la structure, tout un ensemble d'éléments de signalétique et d'information sera progressivement installé autour des thématiques telles que la fonction initiale de cette digue, les conséquences parfois catastrophiques des crues du Rhin, la richesse écologique de la forêt alluviale du Rhin, les activités humaines liées à l'eau... Un mobilier de repos sera également installé au droit de chaque village, et des panneaux renseigneront les usagers sur les boucles possibles en lien avec la piste du Canal du Rhône au Rhin et la voie cyclable le long de la RD468.

Canal du Rhône au Rhin : un chantier à l'arrêt

Le 18 octobre dernier, le Tribunal administratif de Strasbourg a décidé de suspendre provisoirement les travaux de remise en navigation de la section du canal, entre Artzenheim et Friesenheim. Le juge des référés a estimé que les travaux, commencés en août dernier, allaient entraîner la destruction d'individus d'espèces protégées de chiroptères et d'oiseaux, mais aussi les habitats indispensables à leur survie. C'est suite à la requête de deux associations, Wiltzheim Vies et Nature et Porte-du-Ried Nature que cette décision a été prise. Le jugement sur le fond est attendu courant 2025.

Dans sa délibération du 10 avril dernier, le Conseil municipal avait donné un avis favorable à la remise en navigation en relevant toutefois que ce qui est appelé dans le dossier « la mise en tourisme du canal » doit être réfléchi en termes d'accessibilité. La berge Ouest étant dédiée au cyclotourisme, le flux des visiteurs, promeneurs, pêcheurs... impactera prioritairement la berge Est. Ce qui nécessitera la mise en place d'un plan de circulation et d'aménagements tels la stabilisation des chemins, des aires de stationnement, la mise en place de rampes d'accès PMR... La commune souhaite la mise en place d'un groupe de réflexion autour de la thématique « mise en tourisme » associant les communes riveraines et les décideurs institutionnels.

La requête de la commune a été prise en compte puisqu'un groupe technique de travail va être constitué autour de la thématique des haltes, celle des ports de Strasbourg et de Colmar, des liaisons cyclables et autres aménagements.



Les portes de l'écluse de Mackenheim ont été démontées en vue de leur automatisation

Ouvertures au public du Secrétariat

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10 à 12h
Vendredi de 14 h à 17h

Téléphone : 03 88 58 26 26

mairie@mackenheim.fr

Site officiel
www.mackenheim.fr
Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 10h30 à 12h30
et de 15h à 19h

Vendredi de 15h à 18h

Samedi de 14h à 16h

Tél : 03 88 92 54 78

E-mail : biblio.mackenheim@evc.net

Horaires
de la déchetterie
du mardi au samedi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

État civil 2024

Décès

2 ^e février	Nazli YALCIN
13 ^e mars	Jean-François (épouse Mennetrol)
11 ^e avril	Joseph ZWICKERT
7 ^e mai	Armand ELUDAESCHER
31 ^e mai	Marie-Marguerite ELANDISÉ (épouse Kugler Paul)
21 ^e juillet	Jean-Pierre ENGLER
25 ^e juillet	Jean-Paul MATHIS
1 ^{er} août	Marguerite WEIBEL (épouse Schatt Joseph)
8 ^e octobre	Cécile ELUDSCHERÉ

Naissances

20 ^e février	Théo BULLE
30 ^e mars	Louise GEBHARDE
31 ^e juillet	Émilie KRO
13 ^e septembre	Maria FAHRNER
25 ^e octobre	Emil BABADJIAN
9 ^e novembre	

Mariages

Lisa WURTH et Julien FLAITZ
Ludvine ARNAUDIN et Éric KOHLER
Elodie FOURGEUX et William ELOUVIER
Floriane HELLER et Daniel JOVICIC

Recensement citoyen

Faire votre recensement citoyen, c'est obligatoire.

À l'âge de 16 ans, vous devez passer en Mairie avec votre carte d'identité et votre livret de famille. Vous obtenez ensuite une attestation de recensement qui est indispensable pour pouvoir vous inscrire à un examen ou passer votre permis de conduire. Vous serez par la suite convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et vous pourrez alors voter.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou à un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.



Carte d'identité et Passeport : mode d'emploi pour demande et renouvellement

Les demandes de Cartes Nationales d'Identité et / ou de Passeports biométriques peuvent être réalisées dans les Mairies équipées du matériel biométrique, ce qui est le cas à MARCKOLSHEIM.

1^{ère} étape :

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Marckolsheim au 03 88 58 62 20 ou sur www.marckolsheim.fr sinon auprès d'une autre mairie de votre choix.

2^{ème} étape :

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- N° de pré-demande et/ou le QRcode ;
- Une photo d'identité de moins de six mois ;
- Un justificatif de domicile de moins d'un an ;
- un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (ou une carte d'identité valide pour la demande d'un passeport) ;

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie) ;
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie).

3^{ème} étape : Rendez-vous sur le site : passeport.ants.gouv.fr

Complétez votre dossier et imprimez votre pré-demande.



Ce bulletin a été tiré à

450 exemplaires.

Responsable de l'édition :
Jean-Claude Spielmann

Imprimeur :

SOSTRALIB

GRUPE BATELIERS IMPRIMEURS

1 rue de l'Uranium

67800 Bischheim